PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU 02 AVRIL 2025

Présents : M. Colino, M. Courant, Mme Piron, M. de Saint Nicolas, Mme Sozzi, M. Blin, Mme Martelin Poder, Mme Marnier, Mme Delaunay, M. Forant, Mme Blaizot.

Secrétaire de séance : Mme Martelin Poder.

Monsieur Colino, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Monsieur le maire informe le conseil municipal des pouvoirs donnés par M. Troussier à Mme Blaizot, par Mme Gourdou à M. Colino et par M. Leboulanger à M. Courant.
Monsieur le maire présente le procès-verbal de la séance du 12 mars 2025 au conseil municipal qui l'approuve à 13 voix pour et une abstention de Mme Marnier.
Monsieur le maire prend la parole :
« Lors de nos 2 derniers conseils municipaux, j'ai été interpellé à plusieurs reprises dans les questions diverses par les élus de la minorité sur différents sujets et je souhaite leur apporter des réponses précises.
Lorsque Mme Marnier fait remarquer lors du conseil municipal du 12 mars dernier, que M. Boilay, alors représentant de la CCVO faisait je cite : *« systématiquement des comptes rendus des réunions auxquelles il participait avec Mme Delaunay en tant que membre titulaire et ce, à chaque réunion de conseil municipal et précise que lors de la présente mandature aucun compte rendu de cette nature n'est présenté par Monsieur le maire ».* A quoi, j'ai répondu que si les informations étaient suffisamment importantes j'en informais systématiquement le conseil municipal.
Je souhaiterais ce soir vous apporter une précision dans ce schéma idéal du « c'était mieux avant » : sur la mandature de 2014 jusqu'à 2016, il y a eu 15 conseils municipaux avec 4 interventions de M. Boilay et aucune intervention de Mme Delaunay concernant la communauté de communes, dont le mandat a pris fin suite à la fusion des deux communautés de communes. Seul M. Boilay est resté titulaire pour la fin du mandat.
Vous voyez, il n'y avait pas plus de compte rendu avant et je vous redis que les informations importantes sont portées à votre connaissance. Par ailleurs, je rappelle que tous les comptes-rendus des conseils communautaires sont consultables sur le site de la communauté de communes.
Concernant M. Forant, vous laissez croire à qui veut l'entendre que je ne respecterais pas la fréquence de tenue des conseils municipaux qui est au minimum d'un tous les trimestres dans l'année civile et non pas comme vous le prétendez toujours de conseil à conseil. La fréquence des réunions doit donc s'apprécier à un minimum de quatre fois par an, soit un conseil municipal à chaque trimestre de l'année.
Permettez-moi de vous rappeler votre nombre d'intervention en conseil municipal concernant la commission scolaire sur la mandature de 2008 à 2014 : seize fois sur 54 conseils municipaux.
Sachant qu'en 2010, vous signalez qu'il y a une énorme masse de travail concernant l'école. Votre bilan effectif, c'est-à-dire les dossiers que vous avez menés jusqu'au bout, ne concerne que la réforme des 4 jours et demi menée conjointement par la responsable de la commission finances et moi-même et la

mise en place des premiers équipements informatiques pour les élèves avec un cahier des charges élaboré par l'Education Nationale. En mars 2010, vous indiquez que vous allez travailler sur les huisseries du groupe scolaire. Quand vous êtes parti en décembre 2014, M. Courant a repris ce dossier dans son intégralité vu que rien n'avait été fait auparavant, travaux qui étaient plus qu'urgents vu la vétusté des huisseries.
Vous prétendez lors du dernier conseil que je ne vous informe pas sur l'activité de la commission travaux voirie, notamment sur l'état d'avancement des travaux d'effacement de réseaux de la RD 212 et les travaux de voirie communautaire.
M. Forant, permettez-moi de vous rappeler que toutes ces informations vous ont été expliquées lors des commissions des 5 décembre 2023, 20 février 2024 et 18 avril 2024.
Concernant votre remarque sur le fil à l'extérieur du château d'eau : vous prétendez que cela concerne l'alimentation électrique et que ce fil aurait dû être effacé également dans la programmation. Ce fil, M. Forant, concerne la connexion internet satellite initiée par Nordnet avant le déploiement de la fibre, donc hors sujet …
Je souhaitais ce soir raviver la mémoire des donneurs de leçons par rapport à leur investissement lorsqu'ils faisaient partie de l'exécutif afin qu'ils fassent preuve d'humilité et surtout que l'ensemble des personnes présentes et la population en prennent connaissance.
En tant qu'équipe municipale, nous restons fermement engagés à travailler dans l'intérêt général de la communauté. Nous n'avons ni temps ni énergie à consacrer aux polémiques et aux fausses informations. Notre priorité est de continuer à travailler avec honnêteté et détermination pour le bien de tous.
Je vous remercie et je vous invite à reprendre l'ordre du jour. »
M. Forant s'interroge sur les raisons qui ont poussé M. le maire à le reprendre sur sa liste en 2024 si son travail était si déplorable. Monsieur le maire lui répond que son intervention est d'ordre factuel.
Mme Delaunay précise qu'elle a bien siégé à la communauté de communes pendant 2 ans et 2 mois et que M. Boilay, qui était vice-président de cette instance, se chargeait de donner les informations. Ceci explique qu'elle n'intervenait pas aux conseils municipaux. Elle rappelle qu'elle a aussi siégé à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) de 2017 à 2018.

Mme Blaizot informe le conseil municipal que Monsieur le maire et elle-même ont rencontré les agents de la cantine scolaire qui les ont alertés sur les quantités et le manque de diversité des repas fournis par le SIGRSO depuis quelques temps. Mme Blaizot va informer le SIGRSO de ces remarques et rester vigilante sur les suites données. Mme Delaunay demande si une enquête sera faite auprès des parents car il faut prendre les remarques des enfants avec précaution. Mme Blaizot lui répond que ce ne sont pas les propos d'enfants qui sont à la base de cette alerte mais une initiative des agents de la cantine dont les propos lui paraissent tout à fait crédibles.

Il est noté l'arrivée de M. Blin à 19h15.

1. Subventions aux associations pour l'année 2025

M. de Saint Nicolas, adjoint aux finances, présente au conseil municipal les propositions de subventions aux associations pour l'année 2025 issues de la réunion de la commission finances du 18 mars 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes aux différentes associations pour l'année 2025 :

	Subventions 2025
APE	1 200
COMITÉ DES FETES	1 200
ADMR	300
ASSOC ODON COTE 112	100
CHORALE COURANTS D'AIR	200
IOFC	1 100
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	1 000
RESTOS DU COEUR	100
TOTAL	**5 200**

2. Taux d'imposition pour 2025

Suite à la notification par les services fiscaux le 19 mars 2025 des bases d'imposition prévisionnelles, M. de Saint Nicolas informe le conseil municipal que celui-ci doit délibérer avant le 15 avril pour fixer les taux d'imposition applicables en 2025.

Il rappelle que la loi de finances pour 2020 a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation qui sera compensée par l'ancienne part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont le taux était de 22.10% en 2020. Cependant sont encore soumis à la taxe d'habitation les résidences secondaires et les logements vacants. Il est donc nécessaire de fixer le taux applicable dans ce cas.

Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2024 et de les fixer comme suit pour 2025 :

- Foncier bâti = 44.34 %
- Foncier non bâti = 52.55 %
- Taxe d'habitation = 18.54%

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces taux d'imposition.

3. Compte de gestion et compte administratif 2024 – Affectation du résultat – Budget primitif 2025

M. de Saint Nicolas présente au conseil municipal :

- Le tableau récapitulatif annuel 2024 des indemnités des élus

	Montant mensuel brut	Montant annuel brut
Sylvain COLINO, maire	1 656.54€	19 878.48€
Yoann COURANT, 1er adjoint	468.60€	5 623.20€
Stéphanie PIRON, 2ème adjoint	468.60€	5 623.20€
Luc de SAINT NICOLAS, 3ème adjoint	468.60€	5 623.20€
Caroline SOZZI, 4ème adjoint	468.60€	5623.20€

Montant total des indemnités allouées : 42 371.28€
Montant de l'enveloppe indemnitaire globale : 43 000€

- Le compte administratif 2024 concordant avec le compte de gestion qui s'établit comme suit :

Sections	Résultat fin 2023	Résultat affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat final
INVESTISSEMENT	-53 267.74€		-54 080,01 €	-107 347,75 €
FONCTIONNEMENT	915 037.06€	63 631.74€	153 157,39 €	1 004 562,71 €
TOTAL	861 769.32€		99 077,38 €	897 214,96 €

M. de Saint Nicolas fait remarquer que le résultat 2024 est très satisfaisant malgré 40 000€ de dépenses supplémentaires : 10 000€ d'électricité, 10 000€ de dépenses liées aux différents contrôles d'amiante, 7 800€ de chaudière pour le logement communal, inspection caméra obligatoire avant travaux des réseaux de la RD 212, plusieurs débouchages au groupe scolaire ainsi que des frais importants sur le tracteur.
Le résultat de 2024 est donc dû à des recettes en hausse.
Mme Delaunay souhaite connaitre le nombre de locations annuelles de la salle communale.
M. Courant demande le montant du capital restant dû par la commune. M. de Saint Nicolas répond qu'au 1er janvier 2025 il restait 350 702€ à rembourser sur l'unique emprunt en cours de la collectivité.
M. de Saint Nicolas précise que l'entreprise Legonin a offert le fleurissement en 2024 ce dont la collectivité la remercie.

Affectation du résultat

M. de Saint Nicolas présente au conseil municipal les restes à réaliser 2024 :

Résultat final en fonctionnement		1 004 562,71	*(a)*
Résultat final en investissement		-107 347,75	*(b)*
Restes à réaliser			
	Dépenses	33 322,85	*(c)*
	Recettes	6 076,98	*(d)*
	Solde	-27 245,87	*(e) = (c) - (d)*
Affectation en investissement (cpte 1068)		134 593,62	*(f) = (b) + (e)*
Report en fonctionnement (cpte 002)		869 969,09	*(g) = (a) - (f)*
Report en investissement (cpte 001)		-107 347,75	*(b)*

Considérant que la section d'investissement présente un besoin de financement de 134 593.62€, le conseil municipal est invité à affecter cette somme au compte 1068.

Budget 2025

M. de Saint Nicolas présente le budget primitif 2025 au conseil municipal.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 440 489.13	1 723 849.09
Section d'investissement	563 572.75	563 572.75
TOTAL	2 004 061.88	2 287 421.84

Ce budget, comme les années précédentes, est présenté en suréquilibre en raison de l'intégration en 2019 d'une partie du résultat cumulé du budget annexe assainissement (pour rappel la compétence assainissement est exercée depuis le 1er janvier 2019 par la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon). En effet, s'il est interdit de voter un budget présentant des dépenses supérieures aux recettes il est tout à fait autorisé de voter un budget dont les recettes sont supérieures aux dépenses. De plus, toute somme affectée à la section d'investissement y est affectée définitivement et ne peut en aucun cas être réaffectée à la section de fonctionnement. Le surplus de recettes de fonctionnement pourra être utilisé au fur et à mesure des besoins générés par de futurs projets d'investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- En l'absence de Monsieur le maire, approuve le compte administratif 2024
- Approuve le compte de gestion 2024
- Affecte la somme de 134 593.62€ au compte 1068
- Adopte le budget primitif 2025

4. Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL – Sécurisation des abords du groupe scolaire

M. de Saint Nicolas présente au conseil municipal le projet de sécurisation des abords du groupe scolaire en termes de circulation des piétons : pose de barrières le long du trottoir, création d'un chemin pour accéder directement au groupe scolaire sans passer par la rue, pose d'un portique à l'entrée du parking. Le coût prévisionnel total du projet est estimé à 20 423.40€ H.T.

M. de Saint Nicolas propose donc de solliciter deux subventions l'une au titre de la DETR et l'autre au titre de la DSIL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver ce projet
- De solliciter une subvention au titre de la DETR
- De solliciter une subvention au titre de la DSIL

5. Marché de travaux RD 212

M. le maire rappelle la convention de groupement de commande qui a été signée avec le Département en vue des travaux d'aménagement sur la RD 212.
La commission conjointe d'attribution du marché d'aménagement de la RD 212 s'est réunie le 23 janvier 2025 et a attribué le marché à l'entreprise SAS JONES TP.
Le marché de travaux concernant la commune d'Amayé se monte à 204 227.40€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le maire à signer le marché public de travaux d'aménagement de la RD 212 avec l'entreprise SAS JONES TP pour un montant TTC de 204 227.40€

6. Convention avec la SAUR pour l'installation et la maintenance d'un concentrateur

Dans le cadre de la délégation de service public d'eau potable conclue avec le syndicat EAU DU BASSIN CAENNAIS, la société SAUR doit mettre en place un nouveau service de télérelève des compteurs d'eau. Pour cela, la SAUR souhaite implanter un concentrateur destiné à recevoir les informations émises par les modules radio des compteurs d'eau. Cette implantation est l'objet de cette convention.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention pour l'installation et la maintenance d'un concentrateur avec la société SAUR.

7. Questions diverses

M. Courant informe le conseil municipal que les recrutements pour le poste d'ATSEM et le poste d'adjoint technique ont été lancés aujourd'hui.

Mme Marnier demande à quels endroits sont prévus les travaux d'élagage. Monsieur le maire lui répond qu'ils auront lieu rue de la Cavée, le long de la rue du Pont du Coudray côté particuliers ainsi qu'au square.
Monsieur le maire indique au conseil municipal que les travaux de construction de l'ossuaire devraient commencer très prochainement car ils ne nécessitent pas d'autorisation d'urbanisme.

Mme Piron annonce qu'un événement sera organisé le 7 septembre 2025. Il s'agit d'un rassemblement de véhicules anciens avec le Rétro Auto Passion et en collaboration avec l'APE, le club de pétanque et le comité des fêtes. Une réunion de préparation est programmée fin avril

La séance est levée à 21 heures 15.

Le maire, Sylvain COLINO	La secrétaire de séance, Lucie MARTELIN PODER